



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@ceryg-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Rachid TEMAL, Alexandre PUEYO, Malika YEBDRI, Gilles LE CAM, Sylvie COUCHOT, Cécilia TOUNGSI-SIMO, France-Lise VALIER

Absents ayant donné pouvoir : Edwina ETORE-MANIKA (pouvoir donné à Alexandre PUEYO), Anne FROMENTEIL (pouvoir donné à Thibault HUMBERT)

Absent excusé : Hervé FLORCZAK

DELIBERATION 2023- 015

Objet : **Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budgets Principal et Annexe**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Considérant que le compte de gestion du comptable est un document de synthèse qui retrace l'ensemble des comptes mouvementés au cours de l'exercice,

Considérant que le comité syndical entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable, qui doit être approuvé préalablement au compte administratif,

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Considérant la comptabilité des valeurs inactives,

Le comité syndical,

Sur la proposition du Président Monsieur Thibault HUMBERT et le rapport présenté par Monsieur Gilles LE CAM,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 pour les budgets principal et annexe, annexés à la présente délibération,

DECLARE que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2022 n'appelle aucune observation ni réserve,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le compte de gestion 2022 des budgets principal et annexe.

Le Président

Thibault HUMBERT


Club
de Loisirs
Cercle Pontoise

* licence France

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14600 - SYNDM BASE LOISIRS CERGY-PONT

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	1 924 089,90		67 046,12		1 991 136,02
Fonctionnement	-97 647,69		21 140,47		-76 507,22
TOTAL I	1 826 442,21		88 186,59		1 914 628,80
II - Budgets des services à caractère administratif 14601-BUDG TVA-SYNDM BASE DE LOISIRS					
Investissement	12 347,39		3 325,96		15 673,35
Fonctionnement					
Sous-Total	12 347,39		3 325,96		15 673,35
TOTAL II	12 347,39		3 325,96		15 673,35
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 838 789,60		91 512,55		1 930 302,15

Annexé à la délibération N° 2023-015
du 31 mai 2023

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06/04/2023

ID : 095-259500627-20230406-D2023_015-DE

Berger
Levrault

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14601 - BUDG TVA-SYNDM BASE DE LOISIRS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif BUDG TVA-SYNDM BASE DE LOISIRS	12 347,39		3 325,96		15 673,35
Investissement Fonctionnement					
Sous-Total	12 347,39		3 325,96		15 673,35
TOTAL II	12 347,39		3 325,96		15 673,35
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	12 347,39		3 325,96		15 673,35



Île de loisirs de Cergy-Pontoise

Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Rachid TEMAL, Alexandre PUEYO, Malika YEBDRI, Gilles LE CAM, Sylvie COUCHOT, Cécilia TOUNGSI-SIMO, France-Lise VALIER

Absents ayant donné pouvoir : Edwina ETORE-MANIKA (pouvoir donné à Alexandre PUEYO), Anne FROMENTEIL (pouvoir donné à Thibault HUMBERT)

Absent excusé : Hervé FLORCZAK

DELIBERATION 2023- 016

Objet : Approbation du Compte administratif - budgets principal et annexe 2022 et fixation des participations définitives pour 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Considérant la nécessité d'approuver le compte administratif du Budget Principal et du Budget Annexe 2022,

Considérant les acomptes de participations versés au titre de l'année 2022 par le Conseil Départemental du Val d'Oise (700 000,00€) et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (637 050,00€),

Le comité syndical,

En l'absence du Président Monsieur Thibault HUMBERT, remplacé par Madame Malika YEBDRI, 1^{ère} Vice-Présidente, et après avoir pris connaissance du rapport présenté par Monsieur Gilles LE CAM, (Le Président Monsieur Thibault HUMBERT quitte la salle et ne prend pas part au vote)

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

En €	BUDGET PRINCIPAL			BUDGET ANNEXE			BUDGET GLOBAL		
	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes totales réalisées	1 246 144.92	4 709 959.29	5 956 104.21	22 606.55	2 708 456.69	2 731 063.24	1 268 751.47	7 418 415.98	8 687 167.45
Dépenses totales réalisées	1 179 098.80	4 688 818.82	5 867 917.62	19 280.59	2 708 456.69	2 727 737.28	1 198 379.39	7 397 275.51	8 595 654.90
Résultat de l'exercice	67 046.12	21 140.47	88 186.59	3 325.96	0.00	3 325.96	70 372.08	21 140.47	91 512.55
Résultat antérieur reporté	1 924 089.90	-97 647.69	1 826 442.21	12 347.39	0.00	12 347.39	1 936 437.29	-97 647.69	1 838 789.60
Résultat de clôture	1 991 136.02	-76 507.22	1 914 628.80	15 673.35	0.00	15 673.35	2 006 809.37	-76 507.22	1 930 302.15
Reste à réaliser Recettes (+)	1 685 759.12		1 685 759.12	0.00		0.00	1 685 759.12	0.00	1 685 759.12
Reste à réaliser dépenses (-)	3 055 704.95		3 055 704.95	0.00		0.00	3 055 704.95	0.00	3 055 704.95
Résultat disponible après RAR	621 190.19	-76 507.22	544 682.97	15 673.35	0.00	15 673.35	636 863.54	-76 507.22	560 356.32
Dont 1 872 866.03 € : versement du BA au BP									

CONSTATE la concordance de ces valeurs avec les indications du compte de gestion approuvé préalablement,

APPROUVE les comptes administratifs des budgets principal et budget annexe (hors participations des partenaires) déficitaire de 1 413 557,22€ pour l'exercice 2022,

FIXE en conséquence la participation due par le Conseil Départemental du Val d'Oise et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour l'exercice 2022 à 706 778,61€ pour chacun des partenaires,

CONSTATE que le versement des acomptes en 2022 du Conseil Départemental du Val d'Oise a été supérieur à la couverture du déficit 2022 de 15 161,76€. Ce montant viendra donc en déduction du montant appelé en 2023,

DEMANDE à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise le versement du solde de sa participation pour couvrir le déficit au titre de l'année 2022, soit 33 689,43€,

PRECISE que les comptes administratifs 2022 (budgets principal et annexe) sont annexés à la présente délibération.

Le Président

Thibault HUMBERT

